



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

FACTURE N° 6060255

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 - 365j/365

N/REF : 26/05/2026 13H41 C:000032 I:39081  
V/REF : 1065062  
V/Email reçu le Mardi 26/05/2026 à 13H41

SEMCODA  
AGENCE BRESSE DOMBES  
28 RUE DE LA GRENOUILLERE  
CS 81050  
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 2854  
IMMEUBLE : RES LA FRUITIERE  
156 AVENUE DE LA RESISTANCE  
01450 PONCIN

Feillens, le 10 Juin 2026

Référence Marché: M\_230709001-1

LOCALISATION : 156 AVENUE DE LA RESISTANCE - PONCIN - LOC 0625663379 - LGT 1016 - ETG 1

MOTIF : INTERVENIR POUR REGLAGE VOLET BATTANT  
MS00001 - MS00063

Donneur d'ordre : Mme G. DUPRE

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 3 JUIN 2026 A 1H15  
RÉGLAGE DU VOLET BATTANT  
AJUSTEMENT DE LA CRÉMONE  
RESSERRAGE ARRET DE VOLET  
RABOTAGE DE LA PARTIE BASSE DU VOLET

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 09/06/26 à 10H51 Mme AS BONIN

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.  
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.  
Nettoyage du chantier.  
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

| Quantité | Heures - Suppléments - Descriptif  | N°BT | P.U. HT |       |
|----------|------------------------------------|------|---------|-------|
| 1,00     | MS00001-Forfait déplacement        | 1    | 41,36   | 41,36 |
| 1,00     | MS00063-Reglage d'un volet battant | 1    | 41,36   | 41,36 |

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant - 01570 FEILLENS

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - [bourgogne@servimo.fr](mailto:bourgogne@servimo.fr)



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 6060255**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

|                                 |              |
|---------------------------------|--------------|
| TOTAL H.T. ....                 | 82,72        |
| T.V.A. a 10,00% .....           | 8,27         |
| <b>TOTAL T.T.C. ....En EURO</b> | <b>90,99</b> |

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

**Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal  
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :  
101 Avenue Paul Marcellin  
69120 VAULX-EN-VELIN



## Bon de Commande

N° : 1065062 du 26/05/2026

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention  
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

### Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr;

### Lieu d'intervention

156 AVENUE DE LA RESISTANCE

01450 PONCIN

### Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

02854-00001-00001-00016 H / Type 2 / 01

Etage : 01

01-EE-2212-TRA-61513100

Marché : M - 230709001-1

### Délai

Date limite exécution : 10/06/2026

### Observations

tel loc 06-25-66-33-79

**Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.**

| Prestation à réaliser                                                                                                                                                                                      | Qté  | PU HT | Mt HT | Mt TVA | Total TTC |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------|-------|--------|-----------|
| MS00001 Forfait déplacement                                                                                                                                                                                | 1,00 | 41,36 | 41,36 | 4,14   | 45,50     |
| MS00063 Réglage d'un volet battant<br>compris resserrage des pentures, ajustage des volets,<br>graissage des pièces en mouvement, y compris toutes<br>sujétions<br>volets battant de la cuisine qui frotte | 1,00 | 41,36 | 41,36 | 4,14   | 45,50     |
| Total H.T.                                                                                                                                                                                                 |      |       |       |        | 82,72     |
| Total TVA                                                                                                                                                                                                  |      |       |       |        | 8,28      |
| Total TTC                                                                                                                                                                                                  |      |       |       |        | 91,00     |

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DUPRE Gwenaëlle le 26/05/2026

Le Responsable  
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence  
Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE



## Bon de Commande

N° : 1065062 du 26/05/2026

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) . . . . .

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de . . . . . millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **156 AVENUE DE LA RESISTANCE 01450 PONCIN**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
*Cochez les cases correspondant aux éléments affectés*  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

*NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit*

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

*Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)*

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **26/05/2026**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAF**  
  
**Directrice Gestion Immobilière**

Numéro: 1065062